

Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant

Compte rendu de la réunion n°3 du comité de riverains du 20 février 2024

ABO Wind poursuit sa volonté de concertation continue autour de l'avenir du parc éolien de Xambes-Vervant. La troisième réunion du comité de riverains s'est déroulée à la Grange des sablons du Breuil de Vouharte le 20 février 2024 de 18h30 à 20h30.

A cette réunion ont été conviés par mail l'ensemble des habitants s'étant inscrits ainsi que l'ensemble des conseils municipaux des 5 communes concernées par le projet.

Le thème de la réunion « Les études et enjeux environnementaux » a été annoncé dans l'invitation transmise le 23 janvier 2024 (relance le 15 février 2024). 10 habitants sont venus à cette réunion.

ABO Wind : Valentin Pineau (Responsable de projet)
Jeanne Conchou (Cheffe de projets BIOTOPE)

Compte rendu de la Réunion

Cette réunion du comité de riverains a pour objectif de transmettre la méthodologie de travail du bureau d'étude BIOTOPE en charge de l'étude environnementale du site ainsi que les premiers résultats de celle-ci.

BIOTOPE et l'étude environnementale

BIOTOPE est un bureau d'étude important implanté en France métropolitaine et en outre-mer. De l'expertise à la formation en passant par le conseil et la restauration écologique, BIOTOPE peut accompagner tous les types de projets dans leurs réalisations. Dans le cadre du projet de l'avenir du parc de Xambes-Vervant, BIOTOPE accompagne ABO Wind en réalisant les inventaires écologiques ainsi qu'en conseillant sur les enjeux, variantes et mesures du projet. Les experts de Limoges et Bordeaux interviennent sur l'ensemble du spectre biologique (Flore, Faune terrestre, Avifaune, Chiroptère).

Toute étude environnementale commence par un inventaire complet des données bibliographiques dans un périmètre éloigné de 20km, afin d'identifier les milieux et espèces à enjeux connus ou présents sur le site ou à proximité. L'objectif est ainsi de savoir à peu près ce que l'on devrait trouver sur un site spécifique. Les inventaires de terrain sont ensuite réalisés en fonction de chaque groupe identifié, lors d'un cycle biologique complet d'un an couvrant ainsi toutes les périodes d'activité. L'étude de la biodiversité est réalisée sur l'ensemble de la zone d'étude du projet ainsi que dans les environs immédiats sur au moins 200m.



Méthodes et Résultats d'inventaires

Il n'est pas possible dans le format de la réunion de présenter toutes les espèces identifiées sur le site d'étude (plus d'une centaine). Cependant pour chaque groupe la méthodologie d'inventaire ainsi que quelques espèces sont présentées.

Ainsi pour les habitats naturels et la flore, l'ensemble des parcelles de la zone d'étude immédiate est cartographié et catégorisé. Une recherche sur chaque parcelle des espèces de flore protégées, patrimoniales et exotiques envahissantes est réalisée afin d'assurer la protection ou le contrôle de l'expansion de celle-ci. Chaque emplacement est localisé par GPS. Les espèces protégées ou patrimoniales seront à préserver, notamment en cas de localisation à proximité de chemins qui pourraient servir d'accès.

Concernant les résultats pour l'avifaune, les inventaires couvrent l'intégralité du cycle biologique. Ainsi aucune espèce ou période de l'année n'est laissée de côté. La méthodologie des inventaires repose sur des protocoles normés qui permettent de s'assurer d'avoir un échantillon représentatif des espèces et du nombre d'individus sur le site. Les compétences et connaissances de l'expert sont clefs durant cette étape, en identifiant au chant ou à vue les espèces et la population. Les espèces référencées historiquement sur le site via les données bibliographiques régionales mais éventuellement non contactées lors des sorties sont tout de même considérées. Des recherches de nids ou des protocoles spécifiques aux rapaces sont également réalisés avec des méthodologies propres normées.

Les inventaires des chauves-souris reposent sur trois axes principaux : l'écoute active ponctuelle au sol sur différents points fixes (arbres généralement), l'écoute continue pendant 7 mois sur le mât de mesures, et la recherche de gîtes. Les chauves-souris étant petites et généralement nocturnes, il est plus aisé de les identifier via leurs émissions d'ultra-sons, caractéristiques de chaque espèce. Ainsi un travail conséquent d'analyse des enregistrements permet de comptabiliser le nombre de contact par site et ainsi d'évaluer la fréquentation du site en termes d'espèces et de taille de population. Aucun gîte majeur ou cavité n'a été découvert sur la zone d'étude.

Pour l'ensemble de l'entomofaune (insectes) et de la faune terrestre, les inventaires se font essentiellement par recherche visuelle ou par recherche d'indice de présence. L'écoute de certaines espèces peut également être un support. L'objectif de cet inventaire est avant tout de permettre d'éviter en tout premier lieu la destruction des milieux propice à ces espèces. L'évitement de ces milieux spécifiques (arbres, mares, corridors de déplacement...) dans l'élaboration du projet permet d'assurer l'absence d'impact significatif sur ces espèces.

Quizz

Afin de présenter quelques espèces repérées sur le site d'étude, un quizz d'identification par le son puis l'image a été réalisé avec les participants. Quelques espèces plus proches des milieux anthropisés ou plus communes sont aisément identifiées. Les autres, plus discrètes ou inféodées à des milieux arboricoles ont parfois été entendues ou observées sans parvenir à une identification.

Ces inventaires permettent en définitive, quelles que soient les perspectives pour la réalisation du projet éolien, de permettre au territoire, élus et citoyens de mieux connaître la biodiversité dans laquelle ils vivent. L'ensemble des données sont in fine transmises au Museum d'Histoire Naturelle de France afin de les rendre publiques et utiles à tous. Le dossier d'étude environnementale sera également rendu public et sera mis à disposition de la population en mairies et sur le site de la préfecture lors de l'instruction.

Enjeux et démarches ERC

Pour finir, un focus est réalisé sur la méthodologie d'évaluation des enjeux. Ceux-ci découlent à la fois du croisement avec les évaluations nationales et régionales d'enjeux de préservation des espèces, les enjeux locaux spécifiques, et de l'état des connaissances quant à la sensibilité des espèces vis-à-vis de l'éolien. L'enjeu de chaque espèce s'appuie donc sur les connaissances scientifiques à date, fondées et fiables. Ces enjeux servent de base à l'évaluation des impacts des implantations envisagées en guidant la démarche d'évitement du porteur de projet.

Cette démarche d'évitement s'inscrit dans une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui est la logique structurante du développement d'un projet à étude d'impact. L'objectif premier est d'éviter un maximum d'enjeux et d'impacts directs, puis de réduire les impacts résiduels restants. Si des impacts ne peuvent être évités ou réduits, des mesures de compensation adaptées et pertinentes sont définies et mises en œuvre, sous réserve de l'obtention de l'autorisation environnementale délivrée par la préfecture.

Ces mesures de réduction et de compensation dépendent des projets, des espèces concernées et des sites. Cependant certaines sont fréquentes concernant l'éolien, comme par exemples l'adaptation des calendriers de travaux (arrêt des travaux en période de nidification notamment), le ralentissement ou l'arrêt des éoliennes lors des périodes d'activité des chauves-souris, ou encore l'entretien des plateformes pour réduire leur attractivité. Des mesures nouvelles sont proposées régulièrement afin de réduire toujours plus les risques d'impact.

Afin que les projets apportent un gain de biodiversité sur leur territoire, des mesures d'accompagnement peuvent être proposées en fonction des découvertes ou des enjeux locaux.

Enfin, un suivi par des experts devra être réalisé pendant et après la construction, et surtout durant l'exploitation afin de s'assurer de l'efficacité des mesures et de les adapter au besoin. Les exploitants de parcs éoliens n'ont aucun intérêt à ne pas mettre en œuvre les mesures, l'état ayant pouvoir de leur faire arrêter l'exploitation en cas de non mises en œuvre de celles-ci.

Conclusion

A ce stade des études, les inventaires terrains sont terminés. D'ici quelques semaines la compilation des résultats sera finalisée et pourra être mise en parallèle des autres préconisations des volets paysagers et acoustiques. La conception de l'implantation la plus adaptée consiste essentiellement à croiser l'ensemble des enjeux, des préconisations et des attentes du territoire afin de réduire la zone d'étude initiale aux secteurs les plus propices au regard de tous les volets.

Cette démarche d'élaboration de la variante se fait dans un échange continu avec les bureaux d'études. Le souhait d'ABO Wind sur ce projet est de réaliser une partie de ce travail avec les riverains du projet lors du prochain comité de riverains.

Prochaines Réunions

Le planning provisoire des prochaines réunions est rappelé ci-après. Le prochain comité de riverains prendra la forme d'un atelier par groupe où la synthèse des résultats des différentes études sera mise à disposition des participants sous forme de cartes. Des implantations pourront être ainsi proposées par chaque groupe. L'objectif sera de mieux comprendre comment une implantation est élaborée, et dans l'idéal, dans l'échange et le consensus, de concevoir plusieurs variantes qui seront transmises aux bureaux d'études. Ces derniers pourront les évaluer et éventuellement retenir les propositions pertinentes.

Afin de permettre à un maximum de riverains de participer à cet atelier, un affichage sera réalisé au sein des 5 communes concernées par le projet.

Avril 2024	Comité de riverains n°4 : <ul style="list-style-type: none">• La réglementation ICPE et les contraintes techniques d'implantation• La conception de variantes d'implantation (atelier)
Juillet 2024	Comité de riverains n°5 : <ul style="list-style-type: none">• L'étude et les enjeux paysagers (avec un expert)• Photomontages et intégration paysagère (atelier)
Novembre 2024	Comité de riverains n°6 : <ul style="list-style-type: none">• Visite d'un parc éolien• Les questions autour du démantèlement d'un parc
2028 (?)	Comité de riverains n°7 : <ul style="list-style-type: none">• Visites sur site lors du démantèlement et de la construction

Rappel sur le Comité de riverains

ABO Wind réitère la possibilité pour tous les riverains qui le souhaitent de rejoindre le comité de riverains en s'inscrivant sur la liste de diffusion à tout moment auprès du responsable de projet et sur la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/xambes-vervant.html>

Les comptes-rendus des comités de riverains sont mis en ligne sur la page internet du projet et mis à disposition dans les classeurs de liaison dans chaque mairie.

ABO Wind invite chaque habitant qui a des questions à se joindre au comité de riverains ou à contacter directement le responsable du projet :

Valentin PINEAU
07 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr